

La chronique tourmentée de l'église et des bâtiments de l'abbaye Saint-Crépin-le-Grand de Soissons

par M. Bernard ANCIENT

Naguère classée parmi les plus importantes abbayes de Soissons, Saint-Crépin-le-Grand est la plus négligée des historiens et des archéologues. C'est que, dans son vaste enclos aujourd'hui presque remembré, il n'est aucun vestige tangible pour remettre en mémoire le passé. Seul l'abbé Dupuy, qui créa sur les ruines l'*Institution de Saint-Vincent de Paul*, était imprégné du prestige de cette méconnue. Dans la chapelle qu'il y bâtit et qui se trouve maintenant désaffectée, il avait fait graver sur le marbre l'inscription qui s'y trouvait encore ces dernières années : "dans cette abbaye, premier siège épiscopal de 314 à 535 furent ensevelis, S. Crépin, S. Crépinien, S. Claudian, S. Papire, S. Mercure, S. Carise, S. Rogatien, et les S.S. évêques : S. Divitien, S. Edibe, S. Prince, S. Loup, S. Bandry, S. Godefroy évêque d'Amiens". C'est une litanie où ne trouve pas place le fils du roi Chilpéric et de Frédégonde, litanie qui n'évoquait qu'une faible partie des annales de la maison disparue.

L'étude qui va suivre se bornera à apprécier sa chronique architecturale, et les vicissitudes répétées qui s'acharnèrent à la terrasser.

Les apôtres et martyrs du pays Soissonnais, Crépin et Crépinien furent, selon la tradition, inhumés à la fin du III^e siècle dans la nécropole romaine qui s'étendait hors de la ville, le long du grand chemin de Reims. L'érection d'un oratoire sur leur fosse s'explique fort bien; sans doute fut-il le premier lieu de culte chrétien de Soissons. Trois siècles plus tard, sous la plume de Grégoire de Tours, ce monument est qualifié basilique, ce qui signifiait alors un centre de reliques et de pèlerinage; pèlerinage aux saints tutélaires du pays, qui se doubla ensuite de celui de Saint-Bandry, évêque contemporain de Clotaire 1^{er} et bienfaiteur du sanctuaire. Une communauté est signalée du temps de Charles le Chauve, elle va devenir abbaye, mais devra endurer la loi des grands commendataires laïcs, les "rectores", et ne s'épanouira qu'au X^e siècle sous la règle de Saint-Benoît.

Non envieuse de l'archimonastère de Saint-Médard dont la rivière et des prés seuls la séparaient, l'abbaye de St-Crépin reconnaissait l'évêque pour son supérieur; elle en tirait la récompense, son abbé avait la préséance sur tous ceux du diocèse, et ses religieux le même rang lors des cérémonies. Un faubourg s'était formé autour de l'abbaye, et celle-ci lui avait donné une église paroissiale: St-Pierre le Vieil.

Les églises anciennes :

Depuis ses origines, dans une région si souvent disputée, le couvent désarmé, en dehors de la cité, s'était trouvé exposé à bien des outrages et

des destructions. Il n'est pas possible de déterminer combien d'églises s'y étaient succédées. Les auteurs donnent des dates assez confuses, l'abbé Pécheur hésitant (*Annales II*, p. 39) tentait d'accommoder ces dates à celles des translations de reliques, qui sont mieux connues. D'une date 1014, qu'il puise dans Lépaulard, il fait celle d'une reconstruction de l'église. En 1044 se serait fêtée la dédicace. Un incendie serait venu la consumer en 1047, et l'abbé Ansel l'aurait relevée. Dom Hélie considérait l'église inachevée qu'il connaît comme celle du dit Ansel. Un autre auteur M. Regnault plaça dans ses preuves un extrait rapportant un incendie, cette fois en 1057. Selon la pièce, ce serait le Roi Louis qui aurait reconstruit l'église, intervention bien tardive puisque Louis VI n'est apparu qu'en 1108. Hélie, plus imperturbable que distract, écrira plus loin qu'Odon, abbé jusqu'en 1119 fit rebâti l'église tout à neuf, puis il rémployera les mêmes termes à l'occasion de l'abbé Albuin en 1235. Enfin, pour achever d'embrouiller ces trop fréquentes et étonnantes campagnes de travaux, l'abbé Pécheur en ajoute une dernière, inconnue de ses devanciers : réédification de l'église vers 1156 du temps de l'abbé Bernered, sous l'influence du Roi Louis VII qui contribua à la dépense (*Annales, II*, p. 552). L'historien se trouve pantois devant tant d'assertions qui semblent contradictoires. Il en résulte que seul, le plan levé par la Congrégation de St-Maur à son arrivée, peut donner des enseignements plus sûrs. Ce plan cependant est insuffisant en un point, sans que ses auteurs puissent être mis en cause, il est identique à ceux de deux églises majeures de Reims : St-Rémy et St-Nicaise, et on sait que celles-ci, à cause de leur nombre de niveaux, appartiennent à deux époques différentes.

L'église du XIII^e siècle :

Dom Hélie était persuadé que l'église qu'il avait sous les yeux, était celle rebâtie après incendie par l'abbé Ansel, qui était en charge l'an 1054. Il ne réalisa pas la contradiction qu'il apporta quand, en arrivant à 1234 et signalant l'abbatiat d'Albuin, il affirmait que celui-ci s'employa à l'édification d'une nouvelle église, et qu'en 1235 il obtenait du Roi Louis IX une coupe de 8 arpents de bois de haute futaie, pour servir à la couverture de la dite église. Cette concession à prendre en forêt de Cuise, se trouve en effet inscrite au cartulaire. C'est elle qui nous porte à croire que la construction de St-Crépin se rapporte à cette époque; sans doute avait-elle dû être commencée par l'abbé précédent Renaud, en place dès 1207, et dont l'activité fut immense.

Albuin trépassa en 1240, il eut pour successeur Crespin, dont la dalle tumulaire était la plus ancienne d'abbé, que Hélie constatera dans l'église. Elle se trouvait en la chapelle de la Vierge et portait le millésime 1250 ce qui semble établir que le chœur était alors achevé.

A Soissons, trois abbayes ont remplacé leurs églises par des édifices de gothique triomphant : St-Léger, St-Jean des Vignes, et notre St-Crépin. L'étude de cette dernière, en plan, est limitée à son vaste chœur qui seul est connu, mais il suffit pour assurer que ses ordonnateurs n'ont pas suivi d'affinités locales.

Le parti adopté fut celui de l'abside à 5 chapelles rayonnantes. Dans la province Rémoise, l'époque de transition (édifices à quatre niveaux),

avait mis ce genre au point: Noyon vers 1145, St-Rémy de Reims vers 1170, Mouzon vers 1195. Le mode s'était poursuivi avec le gothique épousant, à trois niveaux: Orbais 1180, Braine et la cathédrale de Soissons vers 1195, cathédrale de Reims 1211, sa copie Cambrai vers 1220, puis St-Quentin consacré en 1257, et plus tard St-Nicaise de Reims.

Dans cette famille il se trouvait des édifices dont la chapelle d'axe, plus profonde, faisait saillie sur l'éventail de ses voisines. C'est à ce type qu'appartient St-Crépin.

Madame Prache (St-Rémi de Reims p. 97) recherchant des ressemblances avec le monument qu'elle étudiait, regrettait l'absence de documents sur St-Crépin le Grand, car son abbé Bernered était l'un des meilleurs amis de Pierre de Celle, abbé et promoteur du chœur de St-Rémy (vers 1170-1185). N'ayant pas à St-Crépin, rencontré de texte sûr d'un chantier contemporain, tout en confessant l'identité de son plan avec St-Rémy, nous retenons l'acte de Saint-Louis pour classer l'église soisonnaise dans la seconde série gothique, sans tribunes.

Reste la confrontation de son plan avec celui de St-Nicaise; l'analogie est saisissante. Cependant la contemporanéité semble devoir être écartée à cause de la date 1235 citée comme vraisemblablement celle des travaux de Soissons, qui en conséquence seraient antérieurs.

L'architecte Libergier avait commencé d'oeuvrer à St-Nicaise en 1229-31 dans la façade et la nef, mais l'abside dont il avait pu concevoir le plan, ne fut entreprise que 34 ans après sa mort, en 1297, par son successeur Robert de Coucy. Il est permis de poser la question: Libergier n'avait-il pas à ses débuts, travaillé pour St-Crépin?

Finalement et en conclusion, nous pensons que ces deux monuments furent par leurs plans, des réductions scrupuleuses de la cathédrale de Reims; l'Ordre Bénédictin qui les entreprit ne pouvait choisir meilleur modèle.

Il est certain que les religieux de St-Crépin connaissaient l'opulence au XIII^e siècle. Pourtant, ils semblent s'être engagés au delà de leurs ressources.

L'église entreprise, qui se voulait l'égale des cathédrales, ne fut jamais achevée. Fut-elle menée jusqu'au transept inclus? on doit le croire, le plan dressé au XVII^e siècle montre en effet les quatres socles des gros piliers du dit transept. On voit ceux joignant le chœur qui sont noyés dans la façade d'alors, les deux autres sont marqués au dehors, dans la cour. De plus Hélie considérait que les pierres d'attente qu'il voyait dans une des murailles de la croisée, témoignaient du projet de continuer le monument et, ne sachant pourquoi l'ouvrage était resté imparfait, il ajoutait que l'on s'était contenté de réparer les murailles de l'ancienne nef et de les souder au nouveau chœur. Cette survie de la vieille nef avait d'ailleurs été attestée par Dom Lépaulard dans son journal de 1568. Il avait connu ce qu'il appelait la première église "en ce qui restoit des pariétaux et piliers" elle avait été rasée lorsqu'il était jeune moine, et il ajoutait qu'"elle n'estoit pas de tant magnifique bâtiment et architecture que la seconde". Les substructions du portail de la vieille église se sont

révélées aux dernières années du XVII^e siècle, à l'occasion de la construction du logis abbatial, découverte relatée par les historiographes Cabaret et Patté.

Sous l'emplacement de cette nef (dans la cour d'entrée de l'orphelinat) le creusement d'une fosse en 1963 a confirmé l'existence de la nécropole romaine que signalait déjà Dom Hélie. Cette fosse circulaire de 1,85 m de diamètre a montré à 3 m de profondeur trois inhumations. Un seul squelette a été dégagé partiellement; il était accompagné à la hauteur des épaules par de gros clous en fer et un petit vase, exactement daté du III^e siècle.

L'église et les bâtiments du XIII^e siècle : (cf plan N III 69. 2)

Les plans cotés de 1657 font toute lumière sur l'église au niveau du sol. Disons de suite qu'il n'en subsiste rien maintenant: socles, chapiteaux, nervures etc... éléments qui auraient pu aider une datation. Ce n'était que la partie sanctuaire, c'est à dire le chœur et l'abside (longueur totale 37 m, largeur 31,65 m environ). La partie centrale (nef, largeur 12 m) était entourée d'un déambulatoire, lui-même enveloppé dans sa partie tournante par 5 chapelles rayonnantes, et dans les trois travées suivantes (travées droites), par des bas-côtés extérieurs, aussi voûtés, pouvant faire autant de chapelles.

La chapelle axiale, celle de la Vierge, plus profonde, débordait de 4 m sur les autres; deux voûtes la couvraient dont une sexpartite. Les autres chapelles absidales étaient au XVII^e siècle sous le vocable de St-Benoît, St-Pierre, St-Jean de la Croix et Saints Crépin et Crépinien. Les gros piliers n'étaient flanqués que d'une seule colonnette tournée vers la nef mode soissonnaise apparue à la cathédrale, suivie au Mont-Notre-Dame et St-Jean des Vignes, qui ajoute beaucoup de légèreté aux vaisseaux. L'édifice, depuis les restaurations faites après le saccage huguenot, se terminait aux gros piliers de la croisée du transept, comme nous l'avons dit. Le transept, à l'instar de celui de la cathédrale de Reims, était à peine saillant sur les travées du chœur. La nef prévue devait s'appuyer au nord sur le cloître, et se terminer à son extrémité, c'est à dire à 43 mètres environ de là, ce qui aurait donné à l'édifice complet une longueur de 80 mètres.

L'abbé Albuin selon Hélie n'aurait pas borné son désir constructif à l'église; il s'était employé aussi à d'autres bâtiments, et il cite un bail de terre de 1243 qui apprend l'existence d'une trésorerie particulière, la "fabrique du nouveau monastère". La moitié du loyer ci-dessus était à verser à la dite fabrique. Le plan de 1657 de l'état ancien et en grande partie ruiné des lieux montre que tout, voûté de croisées d'ogives, devait appartenir au XIII^e siècle.

La distribution des lieux claustraux répondait exactement au plan théorique des couvents régulièrement construits. Ils s'étendaient au nord de l'église, le cloître appuyé sur la nef, rectangle de 35 sur 27 mètres environ. Le côté Est du cloître recevait un long bâtiment qui appuyait son pignon contre le transept de l'église neuve, comprenait la sacristie, salle capitulaire, et se prolongeait au nord par les cuisines. Au côté nord se trouvait le réfectoire. L'infirmierie disposait d'un vaste local et d'une chapelle voisine, elle se trouvait à l'écart, en bordure nord du jardin.

Les calamités incessantes affligen l'abbaye:

Les années de désolation qui allaient s'étendre sur près d'un siècle surviennent. Des *partis anglais et navarrais* s'accrochèrent au Soissonnais et le dévastèrent pendant plusieurs années. C'est en 1358-59 qu'ils auraient malmené l'abbaye, le dortoir, le cloître notamment furent incendiés, les censes dont la location constituait le principal revenu du monastère étaient, elles aussi, saccagées ou brûlées. La vie conventuelle s'en ressentait; on comptait en 1372: 20 profès et 10 convers, en 1381 il n'y avait plus que 14 religieux. Et en ces temps de guerre, les impôts soit du Souverain Pontife, soit du Roi redoublaient. L'abbaye, pour y satisfaire, contractait des emprunts et finalement aliénait des biens de son temporel. La supplique au Pape en 1372 chiffrait ses pertes et l'effondrement de ses revenus, elle informait aussi que les moines étaient réduits à dormir dans l'église. Un autre état de 1380 expose que la situation est restée la même. Dès lors, l'abbaye se trouve terrassée, la suite va montrer qu'elle ne se relèvera pas.

Elle parvint pourtant, comme ses consœurs, à réaliser une besogne imprévue, celle de s'enfermer dans des *remparts*. Ce serait selon Hélie, l'abbé Guillaume de La Rochefoucauld (...1353-1362) qui aurait dressé cette fortification, ou bien qui l'aurait parfaite, parce qu'un acte du cartulaire, daté de 1349, signale une propriété s'étendant depuis la tournelle d'ardoise, qui était au bout des créneaux de l'abbaye. Ces dates nous semblent un peu précoce. Toujours est-il qu'un rapport de 1648 nous renseigne que le chemin de ronde était continu sur le quadrilatère, qu'il était muni d'échauguettes, et que sa porte principale était défendue par quatre tours.

Au même moment fut ceinturé par un fossé, le faubourg sur lequel l'abbaye avait toute seigneurie et justice, lequel s'étendait à l'opposé, le long du grand chemin de Reims.

En 1466, une *tornade extraordinaire* flagella le pays, découvrant l'église de St-Crépin et ses bâtiments. Au même moment, une épidémie de peste se mit à décimer la population parisienne. Nos religieux besogneux trouvèrent là un remède, reprenant une coutume ancienne, ils allèrent exposer à la capitale la châsse de leurs deux Saints en vantant leur puissance. Les aumônes rapportées permirent la réfection de leurs dégâts.

A en croire Cabaret, c'est la foudre cette fois qui aurait brûlé l'édifice l'an 1507, la réduisant aux piliers et aux colonnes. Ceci est un rapport isolé et tardif, qui contredit les faits qui suivront; trop naïvement, Pécheur a consigné ce désastre très douteux.

La commende s'appesantit sur la maison en 1517, la communauté comprit que ce régime ne lui permettrait plus d'espérer l'achèvement de sa basilique, aussi en fit-elle célébrer la dédicace en 1548. Elle se fit sous les auspices du Sauveur, de la Vierge, de toute la Cour du Ciel et des bienheureux martyrs Crépin et Crépinien.

Le désastre le plus complet de toute l'histoire de l'abbaye était proche. Un simple épisode des *Guerres de religion* a suffi pour le provoquer.

C'était en 1567, au moment où le Prince de Condé et Coligny, chefs des protestants, engageaient leur course pour se rendre maîtres du Roi. Leurs troupes levées dans les régions septentrionales s'emparèrent de Soissons en septembre et s'y fixèrent. Dans une ville catholique riche d'abbayes, couvents et chapitres, les intrus trouvèrent de quoi satisfaire leur rancoeur et leur cupidité. Après les vexations, les saisies et le pillage, ils en vinrent à la destruction de tout ce qui invitait à la dévotion, et finalement ils s'employèrent à la destruction systématique des édifices religieux. L'administrateur de Saint-Crépin, Dany, était avant tout le secrétaire de l'abbesse de Notre-Dame, la seule supérieure qui, sœur de Condé, eut la faveur de la non violation de son monastère. Elle était même parvenue à obtenir de son frère une lettre de sauvegarde pour Saint-Crépin, mais le grand chef, comme on va le voir, n'était pas toujours écouté des ses soudards. Quant aux moines, ils avaient comme tant d'autres pris la fuite; trois restaient sur place, puis un seul : le prieur Nicolas Lépaulard.

Sans succès, il tenta de raisonner les escouades qui, sans répit, s'introduisaient pour le saccage. Finalement, n'en pouvant plus, il s'esquiva, ne réussissant qu'à gagner une sévère garde à vue.

Dom Lépaulard a rédigé un Journal de ces sombres mois, qui nous transmet ses lamentations, ses controverses avec les Réformés, et aussi de précieux rapports. Grâce à lui, on sait que dès octobre, le mobilier de l'église fut brisé, les cloches emportées, qu'ensuite les lambris de la maison et des cloîtres avaient été arrachés, comme tous les plombs. A Noël, une grande partie des combles de l'église, du dortoir, réfectoire, et autres salles était enlevée, et les paysans d'alentour venaient à leur tour saisir ce que les autres négligeaient. Enfin le 1^{er} janvier 1568 les Huguenots ne pouvant "desassembler et dépiècer" le comble du chœur, y mirent le feu, ainsi qu'au gros clocher. Les gens du bourg, qui craignaient des retombées sur leurs demeures, accoururent avec des seaux d'eau. Les incendiaires les repoussèrent.

L'édit de pacification en mars 1568 suspendit cette occupation qui avait duré six mois, et laissait le Soissons religieux exsangue. Par terre et par voie d'eau, l'armée huguenote se faisait suivre par son butin.

Les religieux qui revinrent après le désastre furent réduits à chercher abri dans des maisons voisines. Ce qu'ils purent faire se borna à accomoder l'absidiole de la Vierge en chapelle. Les taxes levées par le Roi et l'impératie de l'abbé Dany entretinrent le marasme. Dom Hélie a adressé à sa mémoire d'amers reproches; s'il était un rédacteur estimé d'ouvrages de spiritualité et même d'arboriculture, il n'avait rien de l'organisateur. Il se mit à vendre maints lieux et censes, et les deniers qu'il en réalisa, qui auraient pu suffire paraît-il à la réfection totale de la maison, s'évaporèrent sans laisser de substancial. On fit recours à des expédients, ainsi en 1573 on s'accordait avec un praticien du nom de Desmarest qui voulait finir ses jours dans l'abbaye, en lui venant en aide. Le couvent lui assurait un pain chaque jour avec l'abandon de la petite exploitation dite de la Folie, qui était attenante et se trouvait en friche. Desmarest, sorte de promoteur, construisit "à grand frais" divers édifices et bâtiments dans l'enclos. Huit ans plus tard, après quelques récriminations, il aban-

donnait tout à la communauté contre une redevance viagère en grains (acte Wallet, notaire).

En 1573-74, le grand réfectoire fut recouvert et son étage aménagé en dortoir. Des architectes appelés pour la remise en état de l'église, tenant compte des ressources disponibles, conseillèrent de supprimer les hauteurs de tout ce qui dominait le niveau du déambulatoire et des bas-côtés, c'est à dire de jeter bas les hautes voûtes et de raser leurs murs jusqu'au pied des grandes fenêtres. Ainsi le bas de l'édifice seul serait conservé. Sur les gros piliers, on poserait des sablières qui porteraient une nouvelle toiture, et le tout, à la rencontre des premiers gros piliers du transept, serait fermé par un pignon. De cette solution sordide le devis fut accepté le 21 mars 1577, et entièrement exécuté avant Pâques de 1578. L'abbé, parfait courtisan, fit graver au-dessus du portail deux blasons bourboniens, étrangers aux choses du monument, celui du cardinal et celui de Catherine, l'abbesse de Notre-Dame (Dom Hélie).

Un acte daté du pénultième jour de 1588 devant Ligny et Boucher, notaires, nous dévoile les péripéties d'un règlement de l'opération qui précède. On y lit que par contrat du 12 octobre 1577, Dany confiait à Nicolas Witasse, maître maçon, et Jean Lebœuf, le marché de plusieurs ouvrages de maçonnerie et de charpenterie de l'église. En fin de chantier, janvier 1583, deux experts avaient fait observer que plusieurs travaux, portés au contrat, se trouvaient inachevés. Aussi depuis, les religieux s'étaient toujours refusés à régler les entrepreneurs. Lebœuf était mort, mais il laissait une veuve et des enfants, à eux s'ajoutaient la veuve et les enfants d'un tiers, le maître-maçon Cagnart. Ces ayant-droits en appellèrent au bailli de St-Crépin, puis au Maître des requêtes du Palais, où les religieux furent condamnés. Finalement en 1588, afin d'arrêter les frais de procédure, la communauté s'engagea enfin à payer les ouvrages faits.

Depuis ce moment, l'enclos de l'abbaye fut une sorte de chantier en demi-sommeil, on le sait en gros grâce à Hélie, mais qui pose la plume en 1689. Les travaux se poursuivirent après lui, leurs échos qui nos sont parvenus ne sont plus qu'épisodiques ; un dossier d'importance des Archives de l'Aisne (B 3712) étant considéré comme détruit par faits de guerre en 1943.

Il faut dire qu'à plusieurs reprises, les moines regimbèrent contre leur abbés indifférents. En 1584, ils obtinrent de la Cour qu'une visite aux bâtiments et réfections serait faite ; la maçonnerie, charpente, et plâtres furent prisés à la somme de 12.289 livres. Une autre expertise de 1599, ordonnée par le Lieutenant-général fit la constatation que seule la chapelle de la Vierge était couverte, les lieux réguliers étaient encore entièrement ruinés, les moines occupaient des chaumières qu'ils s'étaient bâties (ils étaient : 7 prêtres, 1 novice, et 1 frère laïc). De cette visite il ne résulte qu'un devis de maçonnerie, de couverture d'ardoises et de gouttières pour l'église, travaux criés au rabais qui coûtèrent 160 écus sol.

Il est à croire que ce qu'on faisait n'était que de la réparation de fortune ; neuf ans plus tard le grand comble s'affaissait. Il en est qui virent là une punition venue d'en haut, s'abattant sur une communauté déré-

glée. Le grand comble fut rétabli et les quatre chapelles absidales couvertes.

Toutes ces calamités étaient contemporaines des guerres intestines. Avec le progrès de l'art de la guerre, les faubourgs des places-fortes, obstacles de la résistance, étaient sacrifiés. Le gouverneur Ponsenac avait, du temps de la Ligue, fait raser celui de Saint-Crépin. En 1617, Soissons se trouvait aux mains des princes rebelles, hôtes du duc du Maine. Ce dernier, lorsqu'il fut averti de l'avance des troupes royales, fit à nouveau mettre le feu au faubourg et en outre au logis des religieux et au grand réfectoire; les moines purent obtenir la conservation de l'église, mais non de sa toiture. C'est cette dernière dépréciation qui enfin, vient refermer le trop long martyrologue monumental.

L'abbé concéda à chacun de ses religieux 75 livres pour s'accommoder un logement, et de concert avec ses officiers de justice, il dressa un procès-verbal des réparations. Les pertes se montaient à 7050 livres. Et l'argent manquait comme toujours; à nouveau il fut demandé l'autorisation de vendre du patrimoine.

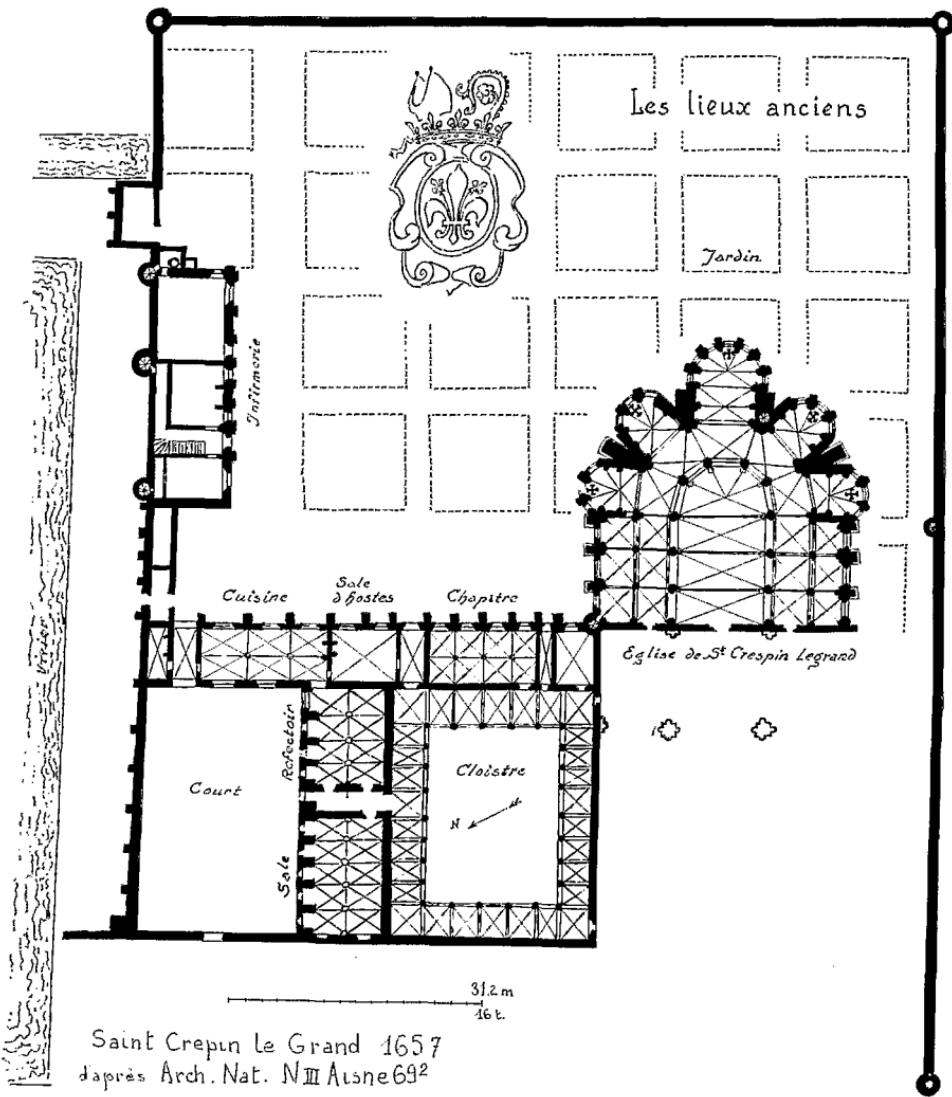
On connaît le mémoire de la charpente à refaire aux combles des cinq chapelles de l'abside, il était établi par Henri Bretelle maître charpentier le 24 avril 1619 (Bouilly et Gosset notaires).

Il fallait remettre des contrefiches, des chevrons etc... L'entrepreneur était chargé d'abattre les chênes qui lui étaient nécessaires, et de fournir tous les bois. Les chapelles étaient alors sous l'invocation de St-Étienne, St-Pierre, Notre-Dame, SS. Crépin et Crépinien, et St-Nicolas. Le même jour le couvreur Nicolas de Lamar s'engageait pour 24 livres, à découvrir des dites chapelles et à remettre à neuf les couvertures en fournissant les tuiles, lattes et clous.

Ce n'est que douze ans plus tard que l'abbé Louis Perrochel songea à un local pour le regroupement de la communauté. L'infirmerie médiévale qui s'appuyait à la courtine nord de la fortification, en s'annexant trois tourelles, se prêta à la transformation. Son rez-de-chaussée put se convertir en cuisine, réfectoire et salle, tandis que dix petites chambres trouvèrent place à l'étage. Le matériau fut de bon marché, on le tira de l'ancien réfectoire qu'on renversa avec sa voûte.

La réforme de la Congrégation de Saint-Maur:

Les guerres, le calvinisme, la commende, et aussi l'évolution générale avaient conduit le monde à un de ces tournants où des changements sont nécessaires. La décadence monastique n'échappait pas, elle était aigüe à St-Crépin, mais le cas n'était pas isolé. Des commissions de réforme se constituèrent et celle de Saint-Maur se tourna vers l'Ordre Bénédictin. Son projet était de rétablir la régularité, de veiller à une saine gestion et de faire fleurir les talents dans la culture de l'esprit et de l'histoire. Elle réussit pleinement à rendre la vie, tant à Saint-Médard qui s'étiolait en 1637, qu'à Saint-Crépin.



Le troisième des abbés Perrochel était favorable à l'appel à Saint-Maur. Pour ces médecins, notre abbaye n'était pas un héritage ! de son côté l'évêque de Soissons, soucieux de conserver ses prérogatives, était indécis. La réforme ne s'introduisit pas moins, en 1647, et sans tarder, usant de son épargne, elle ne se borna plus à des réparations dérisoires. Elle construisit, et tous les auteurs ont proclamé sa réussite.

Messieurs de Saint-Maur n'ont trouvé dans l'enclos que la vieille infirmerie et l'église atrophiee; ils vont le remplir, comme le montre la gravure du *Monasticon Gallicanum*.

La congrégation reprit ici les préliminaires qu'elle avait suivis à Saint-Médard, elle fit en 1657 et peu avant dresser les *plans de l'abbaye*, et ceux des reconstructions qu'elle décidait d'entreprendre.

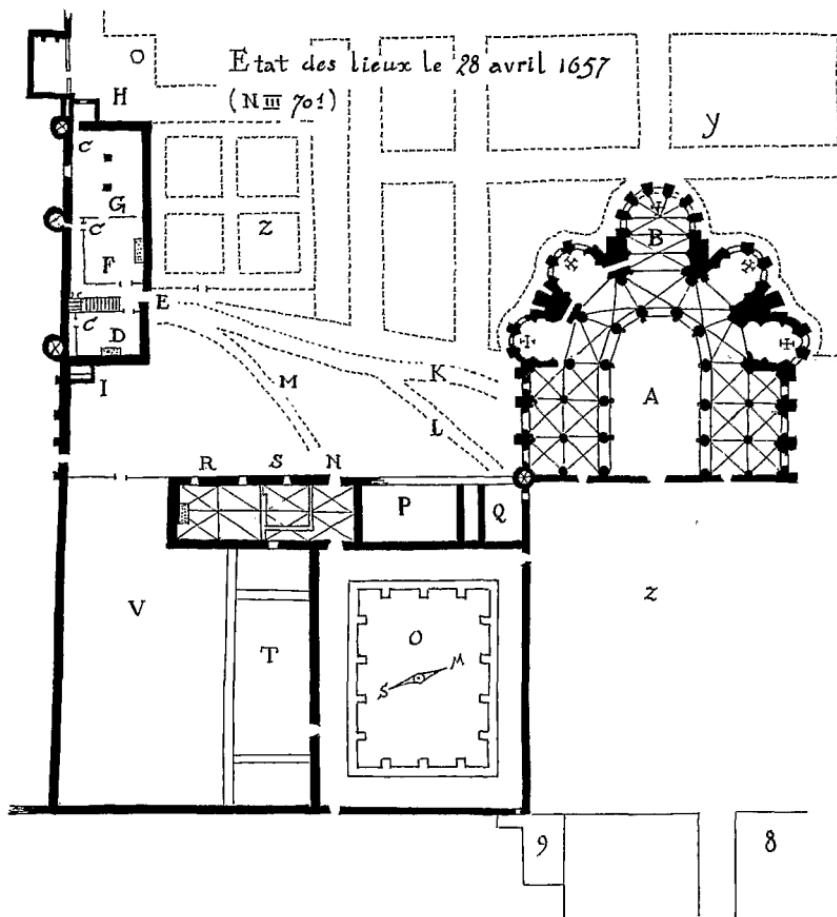
Les Archives Nationales conservent quatre de ces plans :

— N III 69. 2 — Plan général antérieur aux désastres. Une large douve borde la courtine nord de l'enceinte. Les intérieurs (sauf l'infirmerie qui, on l'a vu, a été réaménagée vers 1631) sont tous voûtés selon leur état ancien.

— N III 69. 3 — Plan général d'un projet de reconstruction qui ne fut pas suivi.

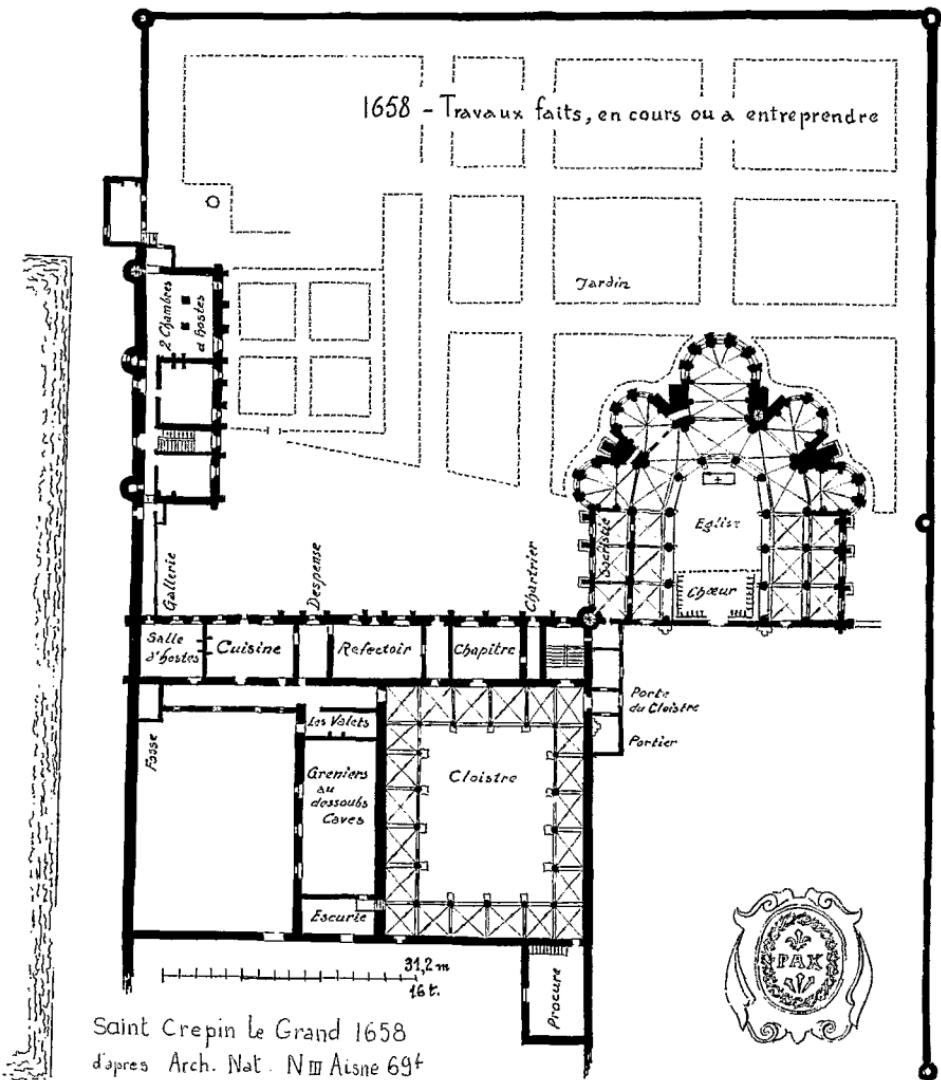
— N III 70. 1 — Plan général de l'état du 28 avril 1657, et signalant les ruines. Voici la légende qui s'y reporte :

- A. Église de laquelle il ne reste que 93 pieds du chœur jusqu'à la croisée qui n'est point voûtée.
- B. Chapelle de la Sainte-Vierge qui sert maintenant de chœur, est voûtée avec les chapelles et bas-côtés qui sont autour de l'ancien chœur.
- C. (Etage de D.F.G.) Dortoir des religieux qui contient 10.chambres tous les offices sont au dessous, et le grenier au-dessus (réfection v. 1631).
- D. Chambre des hôtes sous ledit dortoir (réfection v. 1631).
- E. Escalier pour monter au dortoir (réfection v. 1631).
- F. Cuisine sous le dit dortoir (réfection v. 1631).
- G. Réfectoire sous ledit dortoir (réfection v. 1631).
- H. Le four au fond dudit dortoir, au levant
- I. Lieux communs au bout dudit dortoir, au couchant
- K. Chemin du dortoir pour aller à l'église
- L. Chemin pour aller à la porte du monastère
- M. Chemin pour aller à l'ancien dortoir et cloître ruiné
- N. Galerie voûtée pour aller au cloître
- O. Cloître, où il n'y a plus que les quatre murailles
- P. Chapitre ruiné, où il n'y a plus que les murailles du côté du cloître
- Q. Parloir ancien, la voûte duquel subsiste encore
- R. Cuisine ancienne, voûtée qui n'est couverte
- S. Dépense, qui est de même que ladite cuisine
- T. Réfectoire ancien ruiné, qui n'a plus que la muraille du côté du cloître, sous lequel sont les caves.
- V. Petit jardin de l'ancienne cuisine
- Y. Grand jardin situé au bout de l'église
- Z. Petit jardin aux fleurs, situé devant le dortoir, et place où était la nef de l'église, qui aboutissait au couchant à la:



8. Maison abbatiale, dont il ne reste plus qu'une petite maison où logeait le prieur des anciens.
9. Maison du prieur des anciens, avec son jardin contigü
6. Grande porte du monastère, flanquée autrefois de deux tours
- X. Basse cour
4. Petite vigne
5. Étang.

— N III 69. 4 — Deux plans généraux de 1658, rez de chaussée et étage. Ce sont ceux arrêtés définitivement, et teintés selon ce qui est fait et ce qui est en cours. Les Mauristes conservaient toutes les fondations anciennes, sur lesquelles ils édifieront des bâtiments modernes. Le long corps de logis, joignant l'église à la courtine nord comprendra successivement: l'escalier de l'étage, le chapitre, réfectoire, cuisine et salle des hôtes. Son étage sera une longue galerie desservant les cellules du dortoir qui auront vue sur le jardin et le soleil levant. L'ancienne infirmerie reprendra sa vocation primitive et recevra des chambres d'hôtes.



Le cloître est prévu, et également l'aile qui s'appuyait sur son côté Nord. Le rez de chaussée de cette aile, sommairement restauré, abrite le grenier et deux petites pièces : celle des valets et l'écurie. On se propose de la rebâtir par la suite, et faire de son étage un dortoir communiquant de plein pied avec le grand dortoir de l'Est, et de placer les greniers sous le comble.

Ce même plan signale que sous ce bâtiment existent *les caves*. Elles y sont encore et constituent les témoins les plus anciens de la propriété. Il s'agit de trois éléments différents sur le même axe Est-Ouest. D'abord le grand cellier qui n'occupe qu'une partie du dessous du vieux réfectoire : voûte en anse de panier, longue de 24 et large de 5 mètres, supportée par cinq arcs doubleaux. Bien que son style fût en usage antérieurement, on doit le dater de la réfection de 1573 dont parle Hélie. Le bâtiment qui le surmonta alors fut incendié en 1617 et ses derniers murs disparurent à la fin du XVII^e siècle pour être remplacés par le second dortoir des Mauristes. Le tronçon suivant n'est qu'une galerie longue de 8,25 m qui, elle, semble le seul vestige pouvant dater du XIII^e siècle. Au-delà on trouve la dernière cave, longue de 13 m, qui n'a été raccordée aux précédentes qu'après coup. Elle appartenait aux locaux du nord de l'enclos ; ses marques d'appareillage (épaisseur de lits) la font dater des premières années du XVI^e siècle. Actuellement inondée en permanence, elle est prise par les gens crédules pour le départ du souterrain qui aurait assuré la liaison avec l'abbaye de Saint-Médard.

On a vu qu'en 1608, *l'église* avait été recouverte dans sa partie longitudinale, celle autrefois cantonnée par le triforium et les hautes fenêtres. Cette couverture n'était qu'en bois ; la Congrégation se décida à placer des voûtes en pierre sous cette charpente apparente, et en conséquence, conclut en 1664 devant le notaire Foucart, un état de marché avec quatre maîtres ouvriers : deux maçons Laurent Le Tondeur et Nicolas Dubois, et deux charpentiers Pierre Merlot et Laurent Bertholet. Ces derniers étaient chargés des échafaudages et des cintres, nécessaires pour soutenir les voûtes de maçonnerie. Les bois droits et courbes seraient livrés par les Révérends Pères. Quant aux maçons, ils auront à fournir toutes les pierres et matériaux nécessaires, ils devront régulariser le niveau des maçonneries actuelles, sans pour cela déranger la charpente qui existe. Les chapiteaux, branches d'ogives seront en pierre neuve de Septmonts et de Billy, les clés et nervures seront bien décorées. Le couvent nourrira chaque midi un des maîtres maçons.

Les maçons recevront 2850 livres et les charpentiers 350. Les termes des travaux étaient aussi fixés, l'acte est daté du 6 février, les charpentiers devront avant Pâques (13 avril) laisser place aux maçons, qui s'engagent à livrer l'édifice parfait avant le 1^{er} septembre.

Les modèles des charpentes et de la voûte sont encore annexés à l'acte. Le voûtement ancien avait comporté trois travées barlongues, et celle tournante à 6 branches. Le nouveau, traité selon le mode exubérant des XV^e et XVI^e siècles ne comptait que deux travées, chacune donnant par le moyen de leurs complexes liernes et tiercerons, une sorte d'étoile de 8 et 9 branches. A noter qu'à chaque intersection d'arcs, une petite clé était sus-

pendue. Cet ouvrage somptuaire long de 20 m et large de 12,50 m dont la physionomie est conservée par la gravure de Tavernier et Née, fut livré en temps; et Hélie consigne qu'on parcheva la besogne en réouvrant les baies, en partie ou en totalité aveuglées, et en supprimant les murs de refend qui divisaient le vaisseau.

Cet historien, qui nous a été d'un aide précieux jusqu'ici, ajoute qu'ensuite "on a fait un dortoir, qui est l'un des plus beaux et des plus agréables qui se voit dans toute la province". Il s'agit là du bâtiment qui, du portail de l'église, allait buter contre la clôture du nord.

Le nouvel abbé commendataire, le quatrième Perrochel, tint à jouir d'un pied à terre abbatial et à le laisser à ses successeurs. Sur l'emplacement à désigner, il eut quelques difficultés avec la communauté, puis il put l'entreprendre en 1694. C'était une forte bâisse, fermant un côté de la cour d'entrée et s'annexant un jardin du côté du moulin, le tout formant l'angle sud-ouest de l'enceinte. De cette division monacale, il ne subsiste que le portail d'accès sur l'avenue de Reims.

D'autres travaux étaient encore à faire pour amener l'abbaye en son état définitif, que représente la vue cavalière du *Monasticon Gallicanum*. Les plans destinés à cet ouvrage avaient été livrés à Dom Germain avant 1694. Il semble que pour Saint-Crépin comme pour Saint-Médard, le dessinateur avait ajouté des compléments, ceux que Messieurs de Saint-Maur se promettaient de construire. C'est ainsi que sur les planches qu'a publié Peigné-Delacourt, figurent la maison abbatiale, le cloître et ses deux locaux annexes, côtés nord et ouest.

Ceux-ci ne datent que du XVIII^e siècle, et leurs notables parties qui en subsistent, cachées du dehors par des réfections, sont les seuls souvenirs anciens qui s'ajoutent aux caves. L'aile Ouest du *Cloître* est encore représentée par sa galerie, doublée d'une contre-galerie, lesquelles sont surmontées d'un étage. Toutes deux sont couvertes de voûtes d'arêtes, agrémentées de nervures en croisées (7 travées, dont 5 étaient ouvertes sur le jardinet). Au nord, sur l'emplacement de l'*antique réfectoire*, dont Hélie vit disparaître le dernier mur, lorsqu'il était en cours de rédaction, on dressa un vaste corps de logis sur les caves. Son rez de chaussée se composait d'un large escalier contre le pignon, et de huit hautes travées (il en subsiste cinq) à voûtes d'arêtes, séparées par des doubleaux. Ces intérieurs qui demeurent, échappent à la frivolité monastique de leur siècle, l'austérité Mauriste ne leur en a pas moins donné un aspect serein dans sa simplicité.

Ces travaux réalisaient le vœu des dernières lignes que le prieur Jean Hélie adressait à son abbé Augustin Charles Perrochel: "je finis cette histoire en priant Dieu qu'il le remplisse de zèle pour réparer de son temps, son temple qui n'est plus qu'à moitié désolé, et qu'il lui conserve pour cet effet, la vie et la santé".

Il est hors de doute que la communauté, réduite à cinq ou six bénédictins, put alors jouir d'une large aisance, qui devait s'étendre sur près d'un siècle, jusqu'à la catastrophe finale.

La Révolution :

L'Assemblée Constituante s'attaqua d'abord au clergé régulier. Celui-ci semblait en décadence, mais surtout il possédait des biens considérables. Elle abolit les vœux, puis mit les biens à la disposition de la Nation le 2 novembre 1789, et enfin supprima les monastères le 13 février 1790. Ce fut le signal de la disparition des derniers religieux.

A St-Crépin, le marasme venait de permettre le vol sacrilège de vases sacrés et la profanation des saintes hosties. Une délibération du Chapitre cathédral qui l'apprend le 8 juillet 1790 décide une procession et amende honorable. C'est cette cérémonie qui vint clore à la basilique l'ère des visites, dévotes et solennelles.

De Paris où il était vicaire général, l'abbé priait le département de lui conserver son logis abbatial, qu'occupait alors son frère, le ci-devant Marquis d'Argent, et il réclamait, comme il le fera encore en septembre 1791, le remboursement des travaux qu'il avait fait dans la maison.

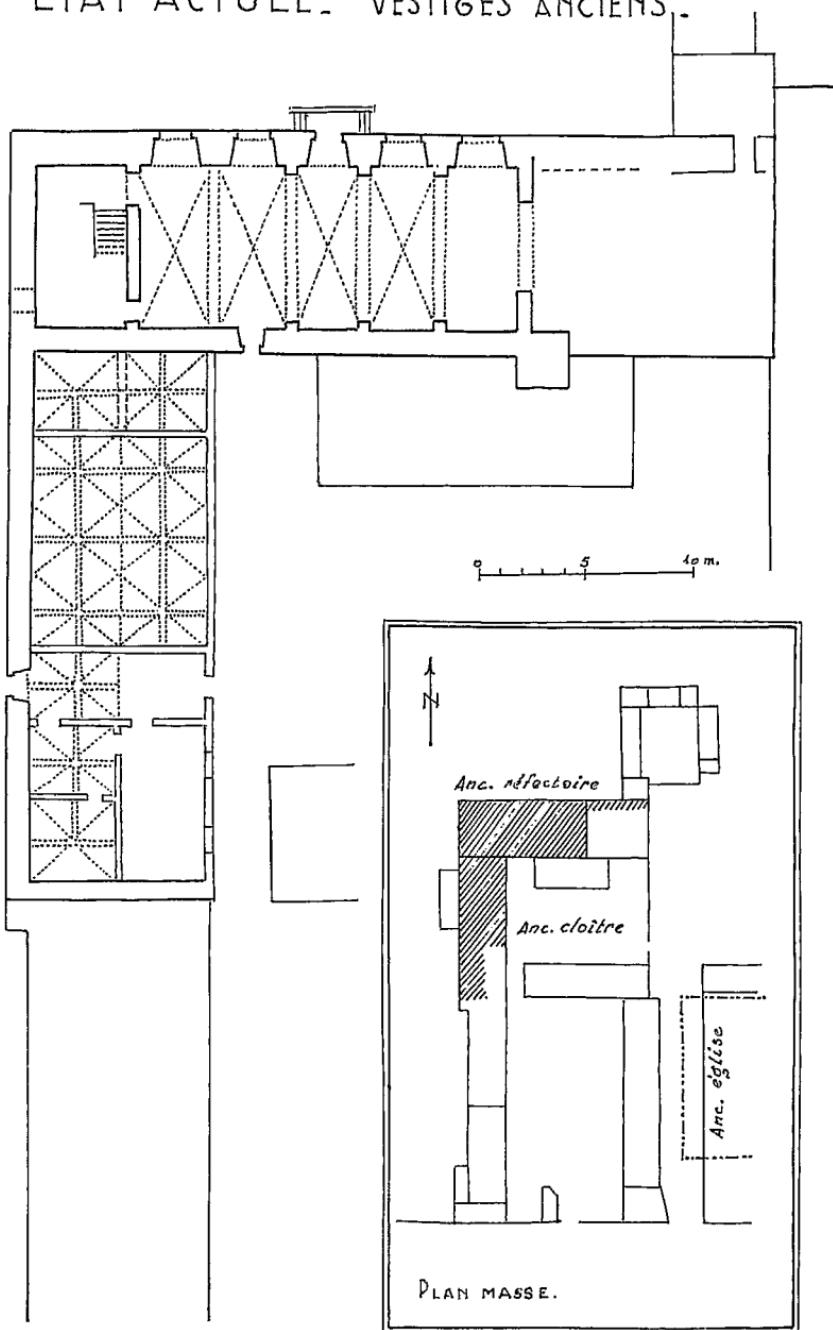
Un chapitre de la Constitution Civile du clergé (12 juillet 1790) réduisait non seulement le nombre des évêchés, mais aussi celui des paroisses urbaines. Les populations des faubourgs externes de Soissons, celles de St-Crépin et de Crise, réclamèrent un adoucissement que transmirent leurs élus à l'Assemblée Nationale. Gain de cause leur fut accordé, une loi datée du 15 mars 1791 suivit de quelques jours l'arrivée de l'évêque constitutionnel Marolle. Elle prescrivait qu'il n'y aurait plus à Soissons que deux paroisses : la cathédrale et St-Vaast, mais l'article 4 ajoutait que "l'église de St-Crépin-le-Grand sera conservée provisoirement comme oratoire de la paroisse cathédrale. L'évêque y enverra les fêtes et dimanches un de ses vicaires, seulement pour y célébrer l'office divin et y faire des instructions spirituelles". Ainsi, l'église se trouva préservée, pour le moment.

Les biens nationaux :

Quant aux biens temporels de l'abbaye, leur glas commença à tinter huit jours plus tard, à l'occasion de la vente du moulin qui était une usine importante. Les biens loués qui voisinaient le faubourg se trouvaient morcelés, ils ne se prêtaient qu'à des ventes séparées. Il s'agissait de 15 maisons, de terres et de prés; quatre autres marchés avaient plus d'importance : la ferme de l'abbaye, 17 hectares; la "petite ferme", 17 hectares; la maison de Jérusalem, 23 hectares, et un marché de terres de 22 hectares. La criée de ces propriétés va commencer en mai 1791 et elle se poursuivra jusqu'en 1794. Trente huit adjudications furent nécessaires pour éparpiller le patrimoine qui ceinturait le monastère.

Dans les bâtiments vidés et pillés, envahis par des sans-logis, le jardinier du logis abbatial, resté seul comme autrefois Lépaulard, se lamentait sans pouvoir exercer la police. La Nation se réservait les lieux qu'elle comptait accomoder en casernement. En 1791, ils reçurent les volontaires nationaux de la Nièvre; l'année suivante, de juillet à septembre, d'autres enrôlés du Camp de Soissons les remplacèrent.

ETAT ACTUEL. VESTIGES ANCIENS.



Pendant ce temps le service religieux continuait dans l'église, les paroissiens ne se plaignaient pas de l'échange des monuments dont ils bénéficiaient, mais ils trouvaient que leur temple était bien dénué d'objets pour le culte. Ils adressèrent le 8 mai 1792 une pétition au département, qui leur conseilla de se retourner vers leur municipalité.

En février 1791, l'argenterie de l'abbaye avait été saisie. Le second enlèvement qui cette fois ne concerne que l'oratoire de St-Crépin eut lieu le 16 octobre 1792. Les municipaux vinrent querir le reliquaire du chef de Saint-Crépin, saisissent un encensoir, sa navette en argent et sa petite cuillère, un bassin et deux buirettes. Le lendemain les orfèvres mandés déclarèrent que le reliquaire n'était pas en argent, mais seulement en plaques de cuivre argenté; qu'en conséquence, il pouvait être sursis au dévêtement de la relique (cf. note I).

Les convoitises se manifestèrent lorsque l'armée libéra le couvent. En décembre 1792, Baraquin adressa une soumission pour l'ancien réfectoire qu'il souhaitait réunir au moulin, qui maintenant lui appartenait. En janvier 1793 c'était le maçon Thureau qui désirait la maison et le terrain du prieur, et Cahier, un fonctionnaire, qui soumissionnait pour 5 lots de l'abbaye.

Puis en février, le même pour la maison abbatiale et le presbytère de l'oratoire. L'expert nommé par le District vint en effet le 13 février 1793 visiter la propriété du ci-devant abbé, et procéder à son estimation. La pareille visite au reste de l'abbaye dut être contemporaine, malheureusement elle ne se retrouve pas aux Archives, ce qui nous prive de précisions sur les appartements et annexes.

Dans sa traversée du faubourg, le côté nord de la route depuis le pont de la Crise était domaine de l'abbaye, soit 290 mètres de longueur dont 155 en partie conventuelle clôturée de remparts. Une seule enclave s'y trouvait, celle de l'église Saint-Pierre le Vieux et son cimetière. Le tout formait un gros morceau dans le faubourg populeux, c'est ce qui lui valut un lotissement serré, que les experts tracèrent à l'aide de l'équerre.

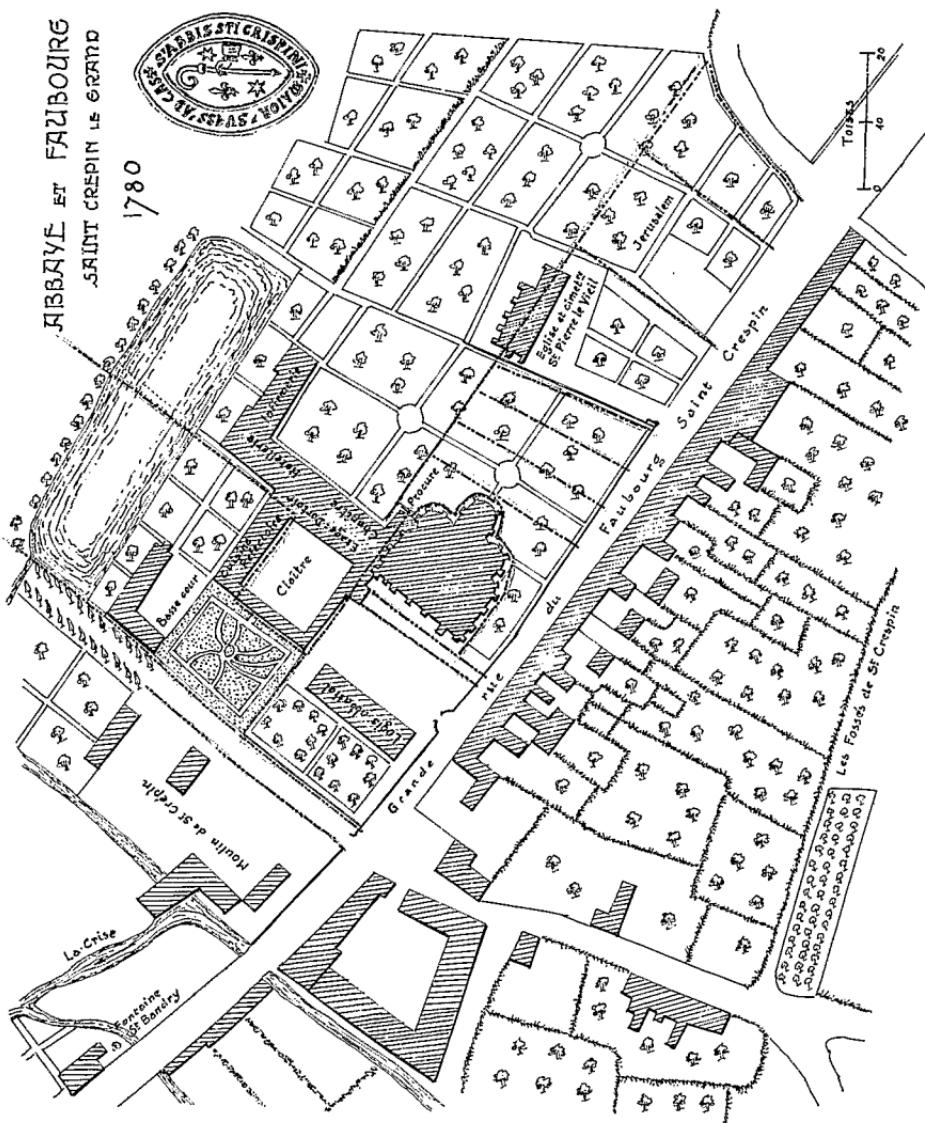
Ils divisèrent la propriété en deux tranches d'inégale largeur, celle en bordure de route, avec profondeur de 46 mètres, qui était à peu près celle du logis abbatial. Cette partie recoupée donna 7 parcelles, l'une d'elles allant s'encastrer dans le contour de l'église, qui conservait son affectation d'oratoire. L'autre grand morceau, divisé en deux lots, absorbait tous les bâtiments conventuels et un grand parc (ce lotissement est reporté sur le plan, ci-inclus, du faubourg en 1780).

Les criées se firent aux bureaux du District (actuel Hôtel de Ville) le 20 mars 1793. Celles des petits lots bordant la grande route, se succédèrent sans chaleur; les adjudicataires, petits particuliers, bâtièrent assez vite sur ces terrains qui n'étaient que jardins.

Des trois grands lots, seul le logis abbatial fut disputé par des amateurs. L'architecture du bâtiment, sa cour et son jardin, vouaient

MIBRAY ET FAUBOURG
SAINT CRÉPIN LE GRAND

1780



l'ensemble à une résidence bourgeoise, mais ce fut un vigneron de Crouy, Grandelin, qui se l'adjudica, à la cinquième bougie, pour 17200 livres. Il ne trouva pas de command, aussi c'est devant le notaire Bricongne que le 23 avril, il céda au perruquier Barbier. Ce compère, aussi impécunieux que l'autre, en usa quatre mois durant sans verser un sol; le 15 août enfin, devant le même notaire, il transmettait ses droits à Berthemet, négociant (gendre du meunier voisin Baraquin) qui, lui, allait acquitter au Trésor le prix de l'adjudication, plus 2000 livres pour le lambris et le mobilier.

L'hôtel devait retrouver quelque lustre lorsqu'en 1801 il sera racheté par le général Drouet d'Erlon, qui restaurera les lieux, y établira sa famille qui y séjournera jusqu'en 1813. Cette bâtie enfin, a disparu dans l'incendie du siège de 1870.

Revenons maintenant à la séance d'adjudication du 20 mars 1793. Elle fut anormalement calme: si le prix de la maison abbatiale avait plus que doublé le chiffre de l'estimation, celui des deux autres grands lots majorait à peine leur mise à prix. On en concluera que la Nation fut dupée: les deux lots ne connurent chacun que deux concurrents, qui se bornèrent à une seule surenchère et s'arrêtèrent avant l'allumage de la seconde bougie. Ainsi pour 15500 livres (sur estimation et mise à prix de 15000 livres), Ringard et Levasseur emportèrent *le plus grand lot*, qui avait accès par une allée joignant la route de Reims et la façade de l'église. Il comprenait le Chapitre et le grand dortoir, l'aile de l'infirmerie, le cloître qui faisait hache dans le dernier lot, et l'immense parc.

Ringard, originaire d'Abbeville, s'était marié à St-Germain Villeneuve avec la sœur du dernier curé de cette paroisse. Instituteur, il avait repris une pension de la ville, en 1793 il appartenait à la Municipalité. Calculateur avisé (on le retrouvera dans d'autres ventes), il racheta l'année suivante la part de son associé et consomma la ruine des bâtiments mauristes, qui n'avaient que 130 années d'âge. En 1810, le terrain était débarrassé; en 1813, il le vendait à un aubergiste.

Le dernier lot était constitué par le réfectoire, ses caves et la basse-cour; l'accès était tourné sur la sente de la croix des prés St-Crépin. Le marchand de blé Baraquin, déjà propriétaire du moulin de l'abbaye, se rendit adjudicataire pour 6200 livres. Lui ne démolit rien. Il transmit son acquisition en 1808 à des chimistes : Pajot-Descharmes et Costerousse, qui utilisèrent les bâtiments et ainsi faisant les sauverent.

Pajot était ancien directeur de la Manufacture de Saint-Gobain; il entreprit de créer une soudière et débita du sulfate de cuivre et du savon. Cette industrie cessa en 1819. M. Deviolaine de Prémontré songea en 1822 à continuer l'exploitation, puis il mit en place un industriel parisien M. Henry, qui, jusqu'en 1848, y entretint une manufacture de tapisserie d'ameublement. C'est de ce temps que Camille Corot, hébergé à titre d'ami, peignit la cour et le réfectoire des moines, tableau qui aujourd'hui, appartient aux collections du Musée d'Art de Philadelphie.

Dernières années de l'église :

Ainsi seule l'église de St-Crépin le Grand demeura invendue, jointe au presbytère qui avait été celui de St-Pierre le Vieil, et qui alors abritait le desservant constitutionnel. Celui-ci, J.A. Martigny se trouvait vicaire de St-Michel en Thiérache quand l'intrus Marolle se l'était attaché parmi ses vicaires épiscopaux. A Soissons, ses paroissiens des faubourgs avaient le 1^{er} mai 1793 obtenu l'annulation de l'adjudication de son local, puis, 6 mois plus tard (novembre), les vociférations des commissaires Lejeune et Roux provoquaient l'abolition du culte et la déprêtrisation. L'église alors fut convertie en écurie nationale. Un des deux témoins qui le rapportent, Patté, déclare que la foudre se mit de la partie; elle aurait "pénétré" la voûte et tué plusieurs chevaux.

En prévision de l'agonie de l'édifice, Jean Déché, ex-maçon limousin, l'un des quatre adjudicataires de la malheureuse abbaye Saint-Médard, démolisseur de renom mais en corollaire devenu entrepreneur de bâtiments, se porta soumissionnaire en juin 1795.

La loi de 1796 prononça la liquidation des domaines nationaux non aliénés, et ce furent l'avocat Paillet et Plocq un administrateur de Soissons, qui se firent désigner pour visiter l'église et en fixer la valeur. Personnages instruits mais ignares pour établir une description et un mesurage d'édifice, ils eurent besoin de trois journées de vacations (30 janvier, et 21-22 février 1798) qui leur furent payées, pour établir un rapport incapable de donner la moindre idée du plan du monument et de son toisé rationnel. Notons seulement que l'église avait deux portes en façade, qu'elle était éclairée par 25 croisées à vitraux, que l'escalier des combles avait 42 marches. La toiture haute était en ardoises, celle des bas-côtés et des chapelles en tuiles, une flèche enfin se trouvait au-dessus de la nef. Aucun terrain n'était annexé, sinon l'allée d'accès, commune avec le citoyen Ringard, détenteur de la maison conventuelle. La conclusion fut que l'église avait valu en 1790 un revenu de 90 livres qui, multiplié par 20 lui donnait une estimation de 1 800 francs dont on ferait la mise à prix à 1 350. Les ventes alors se faisaient à Laon. Dans la séance du 1^{er} avril 1798, personne ne se présenta; le 6 avril amena deux enchérisseurs acharnés, Folliart et un certain Petit. Le premier offrit de suite 15 000 francs et au 7^e feu il emporta l'affaire moyennant 50 000 francs.

Jean-Michel Folliart était un récidiviste; il se trouvait distillateur à Vailly en 1791, associé à des concitoyens qui se firent adjuger l'abbaye de Vauclair. Maintenant il était cultivateur à Billy-sur-Aisne.

Lui-même entreprit la démolition de l'église, ainsi que nous l'apprend le traité qu'il signa en octobre 1798 avec son voisin, devant le notaire Bricongne. A diverses reprises les experts des biens nationaux imposèrent des lotissements inconsidérés; cela avait été le cas pour le jardin qui enveloppait l'église sur tout son pourtour, et qui contenait deux bâtiments adossés contre elle.

Le possesseur du jardin, Claude Etienne, sellier de profession, souleva des contestations et en appela aux tribunaux dès qu'il vit sa propriété menacée de dégradation. Les deux voisins s'accomodèrent en procédant à

un lotissement nouveau, qui coupait le chœur en perpendiculaire. Aux termes de leur accord, les matériaux de la démolition seraient accordés à Folliart, et celui-ci s'engagait à édifier à Étienne un petit bâtiment avec cheminée et grenier, et à rendre net son chantier de destruction dans un délai de 18 mois.

Tous deux étaient des brasseurs d'affaires ; le même Étienne, auparavant maître sellier au 5^e Régiment de chasseurs à cheval, avait acheté l'emplacement de l'église St-Rémi. Toujours est-il que chacun des hommes bâtit une demeure en bordure de rue. Folliart muté en limonadier à Paris et son co-propriétaire le meunier Sagnier, vendirent la leur en 1802, au général de brigade Chasteigner de Burat, qui trépassera à Mayence en 1814.

L'évanouissement des souvenirs :

Le plan du Génie de 1822 montre la rue du faubourg partout bordée d'immeubles, mais rien n'y évoquait plus l'un des hauts lieux du Soissonnais, sinon le portail monumental de l'abbé, et l'autre de la ruelle des prés, avec son arc en anse de panier accolé d'un guichet piétonnier dont le seuil était une meule de moulin. Les religieux avaient répété à leurs visiteurs qu'elle était une de celles que les tortionnaires avaient suspendue au cou de Crépin ou Crépinien, au moment de les précipiter dans la rivière d'Aisne. Cet ultime souvenir sentimental a été démolí en 1857.

Un malaise planait sur le faubourg, car la ville venait d'être reclassée place de guerre par ordonnance de 1821, et le quartier tout entier se trouvait inclus entre la première et la seconde limite (487 mètres) des zones extérieures assujetties aux sévères servitudes militaires.

Les craintes étaient fondées. Au moment où l'évêque Monseigneur Dours et l'abbé Dupuy, prêtre de la Mission, s'efforçaient laborieusement de remembrer les espaces qu'avaient occupés l'abbaye pour y attirer l'Ordre des Filles de la Charité (St-Vincent de Paul) "l'année terrible" se présenta.

Aux approches du siège, le commandant de place obéit à l'inexorable devoir de la défense, il fit incendier le faubourg aux journées des 27 et 28 septembre 1870. Ainsi disparurent le moulin qui s'était annexé la fonderie Dehaître, le logis abbatial, la fabrique de tapis, la pavillon cossu que Maxime Lemaire, représentant du Peuple en 1848, avait construit à la place de l'infirmerie médiévale, les maisons Folliart et Etienne qui avaient succédé à l'église (et qui sont représentées par les n° 15 à 17 bis de l'avenue). L'infortuné faubourg achevait son histoire.

Il s'est depuis renouvelé, sans aucun caractère attractif, et en perdant son nom ancien. Saint-Crépin désormais, pour toute la population, est l'agglomération qui a vu le jour après 1920, au-delà de la ville, là où se trouva une autre abbaye de moindre importance, celle de Saint-Crépin en Chaye, établie sur le lieu du supplice des Apôtres de la Province.

C'est grâce à l'amabilité de notre collègue M. Yves Gueugnon que nous avons eu communication des plans conservés aux Archives Nationales, qui nous ont été de si grande utilité; à la faveur de son dépouillement acharné des minutiers il nous a aussi signalé divers actes notariés; nous l'en remercions bien sincèrement.

*
* *

NOTE

(1) N'est-il pas curieux de considérer combien de robustes temples, de reliquaires ouvragés, ont disparu au cours des âges, tandis que les fragiles restes qu'ils protégeaient demeurent souvent impérissables ? Deux dépositions conservées, relatives à Saint-Crépin, l'établissent. Leurs reliques qu'on avait laissées à l'oratoire, avaient été jetées à terre à l'effraction de leur châsse en 1793.

En 1802, à la reprise du culte, Madame Brébant restituait à l'évêque les deux parties du crâne du Saint, que son père Crépin Pillet, chantre, avait recueillies. L'autre est une attestation naïve, suivie d'une prière datée de 1794, d'un certain Lupette qui détient une parcelle de relique, détachée de celle qui appartient à Vomart, talonnier, lequel la tient de Pillet maître d'école. Tous, ainsi que les témoins qu'ils citent, étaient habitants du faubourg St-Crépin. (Arch. Evêché, dossier Reliques).

SOMMAIRE D'ÉTAT DE MARCHÉ, 6 février 1664, devant Foucart, notaire.

Laurent Le Tordeur et Nicolas Dubois, maîtres maçons à Soissons, *Pierre Merlot* et *Laurent Berthelet* maîtres charpentiers à Soissons, d'une part, ont entrepris Le Tordeur et Dubois solidairement de bâtir édifier et construire à leur frais, pour les religieux, prieur et couvent de l'abbaye St-Crépin le Grand, *la grande voûte du chœur de leur église*, fournir par eux toutes les pierres nécessaires, sable, plâtre, blocaille, clous, cordages ou tels instruments, engins, vaisseaux et autres choses, pour raison de la construction de ladite voûte, du début à la fin.

Mais sans qu'ils soient obligés à la charpenterie des grands cintres, échelles, bois, planches, ni livrer aucun bois, mais seulement les petits cintres et échaffaux. Les bois seront fournis par les religieux. Les grands cintres seront faits par Merlot et Berthelet. Laquelle voûte sera bâtie en conformité du dessin qui a été signé par les parties annexé au présent acte. Il sera suivi selon l'ordre et la quantité des clefs, arcs, doubleaux, branches, croix d'ogives.

Item, faire les piliers dudit chœur, chapiteaux de pierre dure, pour porter les retombées de tous les arcs doubleaux, branches et croix d'ogives de lad. voûte, les quelles retombées aussi en pierre dure.

Item, remplir de pleine maçonnerie sous le circuit du chœur, au-dessus de la galerie et piliers du chœur, jusqu'à sa pleine hauteur. Reconstruire aussi de formerets le grand pignon de lad. église, pour soutenir les pendants qui doivent aboutir contre led. pignon. Pour cela ils seront tenus de faire les démolitions nécessaires, sans pour tant intéresser la charpente du comble de lad. église, qu'ils devront étayer si besoin est. Ils pourront se servir de tous les matériaux de leurs démolitions. Les pierres non remployées seront réservées aux religieux.

Item, ladite voûte aura son plein cintre à hauteur jusque et contre les poutres de la charpenterie.

Item, chapiteaux, doubleaux, branches, croix d'ogives, tant les pendants, les formerets, les arcades; généralement toute la taille qui doit paraître en dedans de l'église seront en pierre neuve et de meilleure, de Septmonts ou de Billy, et le tout posé sur le bon lit, afin d'éviter toute corruption.

Item, de faire toutes les clefs de lad. voûte et formerets, culs de lampes, pendants, bien ornés ou au moins de la graver en relief de rose, feuillage, ou autre et joliment convenable, et surtout seront tenus en beau relief les trois maîtresses clefs de lad. voûte, et y répéter les armoiries qui leur seront désignées.

Item, garnir et remplir de bonne maçonnerie, de blocaille et bon mortier de chaux et sable, les aixnes de toute la dite voûte, à telle hauteur que besoin est pour la solidité et sécurité d'icelle.

Item, couler du bon mortier de chaux et sable toute la voûte par dessus et remplir de calles et mortier tous les joints et pendants, pour mieux les liaisonner ensemble.

Item, tous les pendants, tant que faire se pourra seront réduits à une même largeur qui sera au moins huit pouces.

Item, seront tenus pour empêcher toute corruption et poussé des arc doubleaux, branches et croix d'ogives, de poser tous les chapiteaux, les arcs doubleaux, les branches et croix d'ogives, d'épauler tous les chapiteaux, arcs doubleaux, branches et croix d'ogives auparavant de commencer à poser les pendants de ladite voûte.

Item, seront tenus lesdits Le Tordeur et Dubois, ou l'un d'eux dès le présent à toute la surveillance des ouvrages, afin que le tout soit bien fait et conduit, à peine de dépens, dommages et intérêts; le tout sujet à visitation quand il semblera aux dits religieux. De rendre le tout, fait et parfini en dedans le premier jour de septembre prochain, après avoir ragréé, réparé, rejoingtoyé toute lad. voûte, et vidé l'église de toutes les immondices et décombres provenant de leurs ouvrages.

De commencer à travailler aux ouvrages ci-dessus, au plus tard la semaine d'après Pâques prochain, et continuer incessamment et sans discontinuer jusqu'au parfait parachèvement. De plus seront aussi tenus lesd. entrepreneurs auparavant tous les autres ouvrages, de remettre avec bon moellon, les pierres d'ogives qui manquent présentement aux voûtes des chapelles (?) de lad. église, en fournissant les cintres et échaffaux.

Lesdits *Merlot* et *Berthelet* l'un pour l'autre sans division, se sont obligés de bâtir, faire et façonner et mettre en place en dedans Pâques prochain (il tombait le 13 avril) au plus tard, les cintres et échaffaux nécessaires pour soutenir toute la voûte de pleine maçonnerie, qui doit être construite au grand choeur de l'église, conformément au plan qui a été dressé et demeure attaché à ces présentes, qui a été paraphé. Seront tenus de fournir les instruments, outre les cordages, poulies, choses nécessaires pour lesdits cintres, les mettre en place, et d'y travailler en propres personnes, afin que le tout soit fait en dedans le jour de Pâques.

Lesquels cintres seront faits selon les hauteurs, longueurs, surbaissements, et autres mesures et proportions qui leur seront désignés par lesdits Le Tordeur et Dubois, au gré desquels lesd. Berthelet et Merlot seront tenus de dresser, arquerbouter, étayer, soutenir et fortifier les cintres. Et pour éviter tous désordres, lesd. Berthelet et Merlot seront tenus d'empêcher que leurs compagnons n'emportent indûment le bois appartenant aux religieux, et pourront néanmoins lesd. Compagnons emporter des dits bois pour jouir des copeaux provenant de la taille du bois qui se façonne à la hache, tant qu'ils pourront sous un seul bras, sans cordage, sac, linge, panier, ou autre chose dont ils pourraient s'aider. Lesquels copeaux ils seront obligés de montrer auparavant de les emporter à quelques uns desd. religieux, et ne pourront comprendre iceux aucun bout de rognure ni audit bois que ce soit.

Lesquels ouvrages seront sujets à visitation et les malfaçons contraintes à réparations, en sorte qu'ils soient faits, parfaits pendant le dit jour de Pâques prochain avril, et entrepris dès à présent, en leur fournissant par lesd. Révérends Pères le bois nécessaire, tant droit que courbe, pour faire lesd. cintres et échaffaux.

Et pour faire seront tenus lesd. charpentiers entrepreneurs de donner un mémoires auxd. Rév. Pères, du bois qu'il conviendra au plus tôt. Comme aussi seront tenus lesd. charpentiers d'aider les scieurs de long à tracer et marquer tous les bois qu'il conviendra (selon l'ouvrage).

Et lequel bois ils seront tenus de prendre en le lieu qu'il pourra être, pourvu qu'il soit dans l'enceinte de lad. abbaye, et qu'il n'en soit éloigné plus long que 30 toises. Seront encore tenus lesd. charpentiers, après la maçonnerie faite par lesd. Le Tordeur et Dubois, de décinctrer tous lesd. cintres à leurs frais et dépens, descendre en bas de lad. église tout le bois en provenant, et ce, après qu'ils en auront été avertis.

Le présent état de marché ainsi fait, aux charges et conditions et moyennant la somme de 2 850 livres, de laquelle somme en sera payé : savoir auxd. Le Tordeur et Dubois 2 500 livres et auxd. Merlot et Berthelet 350 livres pour tous lesd. ouvrages ci-dessus déclarés, et au fur et à mesure qu'ils travailleront à icelles. Et pourront lesd. Rév. Pères religieux retenir en leurs mains, savoir sur ladite somme de Le Tordeur et Dubois 200 livres jusqu'à ce qu'ils aient rendu leurs ouvrages faits et parfaits, et sur celle desd. Merlot et Berthelet 50 livres jusqu'à pareillement fait, après avoir descendu les bois.

Seront obligés lesd. Le Tordeur et Dubois de garantir lesd. ouvrages jusqu'à an et jour après, et si pendant le dit temps il y en viendrait faute, ils seront tenus la réparer à leurs frais et dépens.

Seront encore tenus lesd. Rev. P. religieux de nourrir l'un desd. Le Tordeur et Dubois pendant lesd. ouvrages, chacun jour qu'il travaillera, hors le soin où ils ne fourniront aucune chose. Sera payé pour le vin du présent état de marché, la somme de 10 livres tournois et auxd. Merlot et Berthelet la somme de 9 livres aussi pour le vin.

Suivent les signatures. Robert Bertier était prieur et parmi la communauté figure la signature de Fr. Bonaventure Gillesson, historien bien connu.

Nota : le 4 mars 1665, les charpentiers donnaient quittance de leurs 350 livres t.

(Archives de l'Aisne, 214 E 133).

ICONOGRAPHIE:

Plans de l'abbaye, Arch. Nat. N III 69/2 - 69/3 - 69/4 - 70/1
Monasticon Gallicanum (Peigné Delacourt), deux tirages différents, 1870.
Laborde (de) Voyage pittoresque en France, 1792, tome X
Extérieur et intérieur par Tavernier et Née (gravure)
Il existe au moins deux dessins anonymes du XVIII^e siècle semblant s'inspirer du panorama de Tavernier.
Plan de la ville de Soissons, vers 1780. Musée de Soissons.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES:

Cartulaire, AA (Archives de l'Aisne, H 455)
Histoire du très ancien monastère de St-Crépin le Grand, 1648. Bibl. Nat., ms latin 12777.
Dom Jean Hélie, histoire de l'abbaye royale de St-Crépin le Grand, 1689. manuscrit dont il existe plusieurs copies.
Dom Lépaulart, Journal, 1567. Publié par la Société Archéologique de Soissons, tome XIII, 1859.
Gallia Christiana, t. IX - c. 394.
Abbé Pécheur : Annales du diocèse de Soissons. 10 vol. 1863-1895.
B. Ancien : les destinées de l'ancienne abbaye de St-Crépin le Grand depuis la Révolution, bull. soc. hist. de Soissons, 4^e série, T. XI (1960).
Minutiers déposés aux Archives de l'Aisne : 24-V-1581, accord (Wallet notaire); 30.XII.1588 (Petit); 24.IV.1619 mémoire de charpente (Gosset 47 E 49); 6.II.1664 état de marché (Foucart 214 E 133 avec plan et coupe); 4 brumaire An VII (Briongne 215 E 17); 22.X.1817 (Hua 229 E 6).
Biens nationaux (pour l'abbaye elle-même), Arch. de l'Aisne, Q 82 - 816 - 828 (visites, estimations, etc...); Q 183 - 831 - 841 (ventes).
Minutiers Soissonnais : 24 prairial An IX, 20.XII.1812 (Paillet); 22.X.1817 (Hua); 25.IX.1834, 6.III.1843, 13.XII.1866, 7.VIII.1869 (Petit de Reimpré); 7.X.1872 (Lambert); 19.VIII.1886 (Delorme).